

Présentation

1 | Nexem en images

Nexem, en tant qu'organisation professionnelle, négocie :

1. dans le cadre des conventions collectives nationales du 15 mars 1966 (CCN 66) et du 1^{er} mars 1979, et des accords CHRS ;
2. **au niveau de la branche** sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (Bass) ;
3. **au niveau multiprofessionnel**, via l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

2 | Chiffres clés



17

délégations
régionales



10 000

établissements
et services



300 000

salariés au service
des personnes
fragiles

3 | Périmètre

Les adhérents de Nexem interviennent sur cinq secteurs :



4 | Nos 4 missions

1. **Moderniser le dialogue social.** Nexem souhaite se doter d'un nouvel environnement conventionnel et contribuer ainsi à structurer la branche professionnelle du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.
2. **Agir sur les politiques publiques.** Que ce soit au niveau local, national ou européen, Nexem fait le choix d'être acteur et moteur de son secteur en représentant ses adhérents dans les différents lieux de réflexion et de décision publics.
3. **Renforcer l'accompagnement des adhérents.** Nexem les accompagne sur toutes leurs problématiques (droit social, ressources humaines, gestion...) et adapte son offre à leurs besoins.
4. **Anticiper et agir sur l'évolution du secteur.** En se dotant d'une activité de prospective et de soutien à l'innovation sociale, Nexem se donne les moyens d'être à l'écoute et à l'initiative des évolutions structurantes du secteur.